



Y a-t-il une nouvelle querelle des Anciens et des Modernes ?

Notre dernière Assemblée Générale a confirmé, si besoin était, que notre syndicat avait une approche originale quant à l'évolution du (ou des métiers ?) de l'enseignement. Ni campant sur nos acquis ni pris par la folie irresponsable du changement pour le changement, nous sommes conscients que l'évolution est nécessaire. Nous vous proposons sous forme de dialogue un canevas de réflexion pour l'avenir de notre métier.

- Franchement, le métier devient impossible ! Les élèves n'écoutent pas, ne sont curieux de rien, travaillent de moins en moins alors que nous, nous travaillons de plus en plus.

- Ce n'est pas tellement le travail qui me gêne. Après tout à nous de nous adapter aux élèves, de travailler autrement. Regarde, l'année dernière j'avais une classe très difficile. Finalement j'en suis venu à bout, j'ai reçu les élèves un à un, sur l'heure de vie de classe d'abord, puis les parents, en restant plus tard. Finalement je passais des heures dans l'établissement. C'est ainsi que j'ai gagné la confiance des élèves et de leurs parents. Mais puisque nous sommes appelés à passer du temps sur place, il faudrait que nous ayons des conditions de travail décentes pour corriger mes copies, préparer mes cours entre deux rendez-vous... Après tout, nous sommes des cadres, de la Fonction publique certes. Pour asseoir notre autorité, nous devrions avoir les outils correspondants, des bureaux, avec un ordinateur mis à notre disposition, voire donné par la collectivité de rattachement. Puisqu'on en donne bien aux élèves...

- Je ne suis pas du tout d'accord. Le seul avantage ou privilège de notre métier, c'est de pouvoir organiser notre temps comme nous l'entendons. Statutairement, nous passons 15 ou 18 heures devant élèves. Nous avons progressivement admis que des réunions étaient nécessaires, mais faire 35 heures hebdomadaires sur place, c'est-à-dire beaucoup plus en fait puisque notre temps de travail est en quelque sorte annualisé, non merci ! Si j'ai envie ou besoin d'aller voir une exposition, je profite de mon après-midi de liberté et je corrige mes copies le soir et le dimanche.

- Oui, mais si nous avions des bureaux sur place, nous passerions plus de temps au collège ou au lycée, mais nous aurions l'esprit libre, le soir, le week-end, les petites vacances...

- Là je t'arrête tout de suite ! Le travail du professeur n'est pas un travail de bureau. Si l'on choisit ce métier, ce n'est pas pour pointer 8 h-17 h avec la pause déjeuner ! Déjà qu'on nous reproche de ne jamais être sortis de l'école... Et puis, je ne crois pas que ce soit la manière d'attirer les jeunes vers ce métier-là !

- Le problème n'est pas là. Cela commence par le recrutement. Rien n'est fait à l'Université pour attirer les jeunes vers ce métier. Quant à leur passage en IUFM, c'est parfois catastrophique. En général, les stagiaires disent que les cours dans la discipline sont intéressants. Mais on ne leur donne pas suffisamment de conseils pratiques. Les cours de didactique devraient être renforcés, il faudrait leur donner des outils psychologiques pour aborder les adolescents... Nous devons être à leur écoute pour pouvoir les faire progresser.

- Il est vrai que nous avons besoin de psychologie, mais surtout de techniques qui nous aident à parler en public, à asseoir notre autorité. Mais ne confondons pas le métier d'enseignant avec celui d'assistante sociale ou de surveillant. Au contraire,

(Suite page 2)

Editorial

- 1 - Y a-t-il une nouvelle querelle des Anciens et des Modernes ?

Marie-Elisabeth Allainmat
Michel Savattier

Nos positions

- 3 - Communiqués de presse
- Signature du décret sur le socle commun
- Projet de suppression de postes de professeurs
- Vous avez dit Socle commun ?
- Affaire Brighelli et formation des professeurs

Informations

- 4 - Le Conseil pédagogique
Marie-Elisabeth Allainmat
6 - Colloque Finalité de l'école
Marie-Elisabeth Allainmat
Michel Savattier
6 - Documentalistes
Françoise Poncet
7 - «Rendez-vous citoyen»
Paulette Jarrige
9 - Calendrier administratif
- Congés scolaires
10 - Fiche calcul de la pension
Jean Rodot
11 - Lu pour vous *A la bonne école*
Elisabeth Seillier Hosotte
12 - Salon «Intertice»
Françoise Poncet
Elisabeth Seillier Hosotte
14 - Affectation de PLP
Jean Rodot
14 - Dossier i-prof
Paulette Jarrige

Vie du syndicat

- 4 - Le Panneau syndical
Paulette Jarrige
5 - Passage à la hors-classe
Christine Leclercq et Paulette Jarrige
7 - ATOSS. Elections
Corinne Lamesch
11 - Aux nouveaux retraités
Michèle Prioul
13 - Election au CA d'établissement
Jean Rodot
14 - Notation des TOS
Corinne Lamesch

il convient de distinguer ces rôles. On est en présence d'une dérive fatale. Sans remettre le professeur sur une estrade, celui-ci doit garder ses distances. Et la pédagogie ne s'enseigne pas, je ne crois pas aux sciences de l'éducation. La pédagogie s'apprend progressivement. Il faut avoir la vocation, aimer sa discipline et avoir envie de la transmettre en la mettant à la portée des élèves.

- D'accord pour la formation, l'entrée dans la carrière. Mais ensuite nous sommes de plus en plus sollicités par des travaux supplémentaires. Ne pourrait-on réserver ces travaux aux seuls volontaires et, alors, leur permettre d'améliorer de façon substantielle leur rémunération ? Les parents d'élèves réclament bien une indemnité pour participation au CA de l'établissement ! Et nous, nous ne serions jamais indemnisés pour participation à toutes ces instances qu'on nous invente sans cesse ? Et l'on va encore créer le Conseil pédagogique chargé de proposer le projet d'établissement.

- Au-delà de l'aspect purement financier, cela pose le problème de l'avancement au mérite. Menace ou chance, ce sera selon les critères définis pour l'évaluer. Pour le moment, la tendance est inquiétante : participer à la vie de l'établissement semble plus méritoire que faire des cours corrects. L'avancement au mérite ne doit pas dénaturer notre mission première qui est de transmettre des connaissances. Mais on ne peut pas non plus défendre le seul avancement à l'ancienneté. Il ne s'agit pas comme dans l'entreprise de primes de rendement, mais faisons des propositions...

- Pour moi, il faudrait envisager une amélioration de l'inspection pédagogique ; une bonne inspection devrait aboutir à accélérer le passage d'échelon, par exemple pour un collègue dont le rapport d'inspection est particulièrement louangeur. Ou pour une collègue qui réussit dans un petit collège ce tour de force de réunir 104 élèves en langues anciennes

- Pourquoi pas ? D'ailleurs, au niveau de la Fonction publique, on envisage un réel suivi de la carrière. On parle d'évaluation, d'entretiens réguliers avec la hiérarchie, de fiche de suivi, de bilans de compétences réguliers...

- Oui, ce n'est pas encore demain la veille que l'Education nationale se dotera les moyens d'une gestion humaine des ressources du même nom ! Quand tu penses, par exemple, que beaucoup de collègues atteignent le plus haut niveau de la « hors classe » dix ou quinze ans seulement avant la retraite, qui elle-même se fait plus tardive depuis la loi de 2003 ! Est-ce qu'on peut parler de « perspective de carrière » ?

- D'ailleurs, n'as-tu pas remarqué que de plus en plus de collègues songent à quitter le navire et rêvent de « mobilité interministérielle » ? J'ai peur que le mouvement ne se fasse plutôt vers l'Education nationale, non par choix, mais par nécessité et que devenir professeur ne soit la solution pour les fonctionnaires des autres services « publics » à recaser, sans formation, sans « tutorat »... Quant à la « seconde carrière », si c'est une solution pour les collègues en fin de course, las à juste titre de se faire insulter par des ados mal léchés, quel malheur ! Alors que, bien pensé, cela pourrait être la réponse à l'aspiration, légitime, des quadras à changer de métier... Comment peut-on envisager de faire le même travail pendant 40, 41, 42 ans ?

- Dis donc, tu m'as l'air bien informé ! Où as-tu appris tout cela ?

- C'est très simple, par mon syndicat, le CNGA !

- Non ! pas possible ! Quelle coïncidence ! C'est aussi le mien ! Donc, nous le savons tous les deux, tous ces « chantiers » sont ouverts. Et le CNGA, non seulement les suit, mais participe au débat par l'intermédiaire de son affiliation à la Fédération des Fonctions publiques de la CFE-CGC. Et, en plus, ce syndicat ne nous assène pas « sa » vérité, mais nous engage à réfléchir, à alimenter ses positions. Tu vois, pour revenir à notre premier sujet de discussion, les conditions de travail, je me demande si nous ne pourrions pas tomber d'accord : avoir un bureau, voire même un ordinateur, c'est indispensable, par exemple, pour les professeurs d'Eco-Gestion. Est-ce que les conditions de travail ne varient pas d'une discipline à l'autre ? Commençons par exiger une grande salle de travail, bien équipée, bien insonorisée, pour les professeurs dans TOUS les établissements...

- En tout cas, ne mettons pas la tête dans le sable ! Des projets sont dans l'air. Ne laissons pas dénaturer notre métier ! Que l'évolution ne se fasse pas sans nous ! Anticipons ! On n'en est plus à la querelle des anciens et des modernes !

M-E Allainmat et M. Savattier, 28 juin 2006

PS A vous de nous envoyer vos réactions ! Nous en tiendrons compte pour les propositions et les observations que nous adresserons au Ministère sur les projets qui ne sauraient tarder.

CNGA

Siège Social et bureaux

63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : cnga@cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtelleraut

*

Vice-Présidents :

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Michèle PRIEUL

Paris

*

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU

Paris

Secrétaire général adjoint :

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

Trésorier :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtelleraut

Trésorier adjoint :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU

*

Université Autonome

Directeur de la publication :

M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré

à 1500 exemplaires par l'imprimerie

PROSPER (Villenave d'Ornon)

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

Signature du décret sur le socle commun

Le CNGA s'indigne des propos tenus, lundi 26 juin, par le Ministre Gilles de Robien, lors de la signature du décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences :

- Comment un Ministre de la République peut-il considérer apposer «sa plus belle signature, celle qui l'engage le plus dans sa vie ministérielle» alors que le texte en question a été majoritairement rejeté par le CSE ?

- Comment un Ministre de la République peut-il insinuer que les maîtres pourraient, par méconnaissance du texte, ne pas l'appliquer ?

- Comment un Ministre de la République peut-il monter les Français les uns contre les autres en demandant aux parents de «vérifier que les enseignants appliquent le socle commun», mission qui incombe à l'inspection ?

Le CNGA qui, à diverses reprises, a proposé des aménagements constructifs à ce projet, ne comprend pas, à l'occasion du socle commun, les prises de position infamantes du Ministre à l'égard des enseignants.

Le CNGA, qui invite ses adhérents à participer loyalement à la mise en place des réformes, demande au Ministre d'instaurer un climat plus serein dont les élèves seraient les premiers bénéficiaires.

Le 30 juin 2006

Vous avez dit Socle commun ?

A la lecture du projet de Décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences, le CNGA reste perplexe devant la finalité équivoque d'un tel document, qui, à trop vouloir rechercher le consensus, a manqué sa cible.

En effet, le CNGA estime celui-ci

- trop ambitieux s'il vise à déterminer «l'ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser» à la fin de la scolarité obligatoire ;

- trop réducteur s'il se propose de définir les prérequis pour la poursuite d'études.

C'est pourquoi le CNGA, tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice, espère que le projet définitif, recentré sur l'essentiel, proposera un ensemble plus réaliste et cohérent, clairement distinct des programmes disciplinaires du collège.

le 18 mai 2006

Affaire Brighelli et formation des professeurs

Le CNGA se réjouit de la réintégration de Monsieur Jean-Paul Brighelli dans le jury du CAPES de Lettres modernes.

Le CNGA

- aurait estimé, dans le cas contraire, que cette exclusion augurait mal de la future et nécessaire « réforme des IUFM », clé de voûte de la formation des professeurs,

- s'inquiète, néanmoins, d'une façon plus générale, d'une sorte de « chasse aux sorcières » insidieuse à l'encontre de collègues qui refusent de se soumettre à des diktats pédagogiques ou de stagiaires qui risquent de ne pas être titularisés faute de plier devant les injonctions du pédagogiquement correct,

- revendique une fois de plus la liberté pédagogique des enseignants, qui risque fort d'être mise à mal par l'instauration des Conseils pédagogiques à la rentrée,

- condamne à l'avance toute tentative de « normalisation » de la pédagogie qui irait à l'encontre de notre mission d'éveilleurs de conscience et d'esprit critique dans une Ecole, lieu de transmission des savoirs.

16 mai 2006

Projet de suppression de postes de professeurs

Ayant pris connaissance par la presse de la volonté de suppression de 8700 postes de professeurs, le CNGA estime ce projet émanant du ministre du budget :

- inopportun, pour le moins, après les répercussions sur l'Ecole des turbulences récentes ;

- brutal parce que sans concertation alors qu'est prôné le dialogue social ;

- contradictoire avec l'objectif fixé par la Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'Ecole de faire réussir tous les élèves : comment le réaliser si l'on ne s'en donne pas les moyens y compris en personnels ;

- insultant car donnant en pâture à l'opinion les prétendus privilèges de certaines décharges statutaires (première chaire, classes préparatoires...) qui sont justifiées par la charge de travail...

Le CNGA demande instamment au gouvernement de reconsidérer les moyens d'améliorer l'équilibre budgétaire après analyse sérieuse des besoins et en concertation avec les partenaires sociaux.

le 15 juin 2006

Il semble que beaucoup de collègues n'aient pas encore entendu parler du Conseil pédagogique.

1° Or la *Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École* du 23 avril 2005 a institué dans son Article 21 un Conseil pédagogique dans chaque établissement scolaire. (cf. ci-dessous).

Article 21

L'article L.421-5 est ainsi rédigé :

"Art. L.421-5. - Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique.

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, le conseiller principal d'éducation ou un représentant des conseillers principaux d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs notamment pour coordonner les enseignements et les méthodes pédagogiques, la notation et l'évaluation des activités scolaires.

Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement."

2° Le Rapport annexé à ladite Loi donne quelques précisions sur la composition et les missions dudit Conseil pédagogique ainsi que sur le projet d'établissement. En particulier le documentaliste de l'établissement en fait partie.

3° Une mission a été confiée à une Inspectrice générale, **Mme Matringe**, qui a rendu son **rapport** il y a plusieurs mois sous le titre "**Le Conseil Pédagogique dans les EPLE**".

4° Le chaînon manquant : le Décret d'application, souvent accompagné d'arrêtés, voire de circulaires ministérielles ou rectorales.

Le Décret d'application est en principe une étape légalement nécessaire pour faire passer dans les faits, comme son nom l'indique, les dispositions de la Loi, bref pour "appliquer" la loi. Or à ce jour nul projet encore. Mais il est sans doute dans les cartons et peut être présenté dans un prochain Conseil Supérieur de l'Éducation, instance au rôle consultatif seulement, mais devant lequel passe tout texte de ce genre. Au cours de discussions de couloir et même en séance le Directeur des Affaires juridiques - qui préside le CSE le plus souvent

par délégation du Ministre-, a laissé entendre : "*De toute façon, c'est dans la Loi, on n'a pas besoin de Décret pour l'appliquer.*" Paroles verbales, direz-vous. Pas sûr ! voir le 5° !

5° Dans la circulaire de rentrée, il est bien spécifié qu'à la rentrée 2006-07 un Conseil pédagogique sera installé dans chaque établissement conformément à la Loi d'Orientation.

Le point de vue du CNGA

A notre connaissance, les réactions au projet étaient plutôt défavorables de la part de beaucoup de syndicats d'enseignants. En revanche, le principal syndicat de chefs d'établissement est demandeur de cette instance pour aider le chef d'établissement à être le "*premier pédagogue de l'établissement*" selon les termes du Rapport Matringe. D'aucuns, au contraire, espèrent que ce ne sera pas la première loi ou première mesure qui, faute de Décret d'application, ne sera jamais appliquée.

Le CNGA tient à votre disposition ses observations envoyées au Ministère sur le Rapport Matringe qui devrait inspirer le Décret qui se fait attendre (vous pouvez les consulter sur notre site). Entre autres, ce qui nous inquiète, c'est le risque **d'empiétement sur la liberté pédagogique** de chaque professeur, pour tant **réaffirmée** par ailleurs.

Syndicat responsable, le CNGA, léga-

liste, ne ménage pas ses critiques avant, sur projet, mais invite ses adhérents et sympathisants à ne pas se mettre en tort en refusant d'appliquer les mesures légalement prises.

Que faire localement dans votre établissement à la rentrée ?

Premier conseil : écouter attentivement le discours de pré-rentrée du chef d'établissement.

Ce dernier peut, s'il désire ce conseil pour mieux asseoir son autorité, considérer que la **Loi est la loi**, que la circulaire de rentrée est un instrument pour les chefs d'établissement désireux de l'appliquer. Il faudra essayer d'en tirer le meilleur parti et trouver ce qu'il peut y avoir de positif dans cette instance qui certes va alourdir nos tâches, mais qui nous offre la possibilité de discuter entre nous, pédagogues, sans les autres "partenaires" ou membres à part entière de la Communauté éducative. D'autant qu'un projet de Décret, instituant une sorte de **Statut de parent d'élève**, promis aux associations de parents, est déjà inscrit, lui, à l'ordre du jour du CSE du 10 juillet 2006 !

Si le sujet n'est pas évoqué, c'est que le chef d'établissement, légaliste, attend le Décret. Vous ne perdez sans doute rien pour attendre...

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
21 juin 2006

Panneau d'affichage syndical

Chaque syndicat a droit à un panneau, dans un lieu choisi en accord avec le chef d'établissement, en général dans la salle des professeurs. **La vitalité de notre syndicat s'exprime par la tenue de ce panneau, soyez-y très attentif. Pour cette rentrée vous pouvez détacher les pages centrales de cet UA pour cet affichage. Si vous êtes abonné à Internet, vous pouvez imprimer en couleur des pages de l'UA en allant sur notre site. Il ne faut pas de panneau mort, pensez à l'alimenter régulièrement.**

Utilisez l'UA : certaines informations ont intérêt à être mises en évidence comme les communiqués de presse. Mais n'oubliez pas les événements locaux !

Merci pour votre collaboration, chaque aide est précieuse pour promouvoir nos idées.

Paulette Jarrige

Certifiés (CAPA du 12 juin 2006) :

Le nouveau barème pour l'accès à la hors-classe des certifiés ne tient plus du tout compte des titres et des diplômes. Ainsi, un certifié par concours ayant par ailleurs une maîtrise et une admissibilité à l'agrégation se retrouve avec 15 pts de moins qu'avant. De plus, le système de bonification rectorale allant de 0 à 55 pts selon les avis de l'inspecteur et du chef d'établissement ne fait qu'aggraver la situation. En effet, le pourcentage d'avis « Exceptionnel » et « Très favorable » des inspecteurs varie de manière considérable d'une discipline à l'autre. Les collègues de documentation (63%), d'allemand (plus de 59%), de mathématiques (plus de 54%) et de lettres classiques et modernes (environ 43%), pour ne citer que quelques disciplines, sont largement privilégiés par rapport à ceux d'histoire-géographie (9%), de SVT (environ 11%) ou même d'anglais (à peine plus de 25%). Ces disparités sont source d'iniquité puisque l'avancement à la hors-classe se fait toutes disciplines confondues, comme les promotions d'échelon. Quant aux avis émis par les chefs d'établissement, on constate aussi des écarts flagrants. Les uns attribuent généreusement un avis « Très favorable » à tous les candidats alors que les autres estiment qu'aucun ne le mérite. Le résultat de ce système est qu'à moins de bénéficier de l'avis « Très favorable » du chef d'établissement *et* de l'inspecteur, des certifiés qui ont pourtant été promus au 11^{ème} échelon au grand choix et qui comptent 5 ou 6 ans d'ancienneté dans cet échelon ont été écartés du Tableau d'Avancement à la hors-classe. Où est donc l'avancement au mérite ?

Agrégés (CAPA du 29 mai) :

Le recteur de l'académie de Créteil propose cette année au Ministère 2149 candidats à la hors-classe des agrégés. Il faudra attendre la réunion de la CAPN pour connaître les heureux élus.

Le barème ne tient plus compte de l'obtention de l'agrégation par concours. Cependant, la circulaire rectorale n°2006-008 précise qu'il convient tout de même d'examiner les dossiers des lauréats du concours avec « une attention particulière ». Par ailleurs, seules les promotions d'échelon au grand choix ou au choix sont valorisées. Ainsi un agrégé ayant gravi les échelons à l'ancienneté se verra automatiquement refuser l'accès à la hors-classe. Quant à la bonification rectorale, elle pèse très lourd, car elle peut atteindre 100 pts. Dans un premier temps, l'inspecteur et le chef d'établissement émettent chacun un avis « Très favorable », « Favorable », « Sans Opposition » ou « Défavorable ». Ces avis ne sont pas chiffrés comme pour les certifiés mais on note les mêmes disparités entre disciplines et entre établissements. Le recteur établit un troisième avis qui peut se traduire par une bonification très importante : « Exceptionnel » (90 pts), « Remarquable » (60 pts), « Très Honorable » (30 pts), « Honorable » (10 pts) ou « Insuffisant » (0 pt). Il faut savoir qu'un avis n'est jamais acquis d'une année sur l'autre. Il suffit en effet d'un changement de chef d'établissement ou d'inspecteur, ou encore d'une mutation dans une autre académie pour qu'un avis « Remarquable » se transforme en avis « Honorable » et que la bonification diminue brusquement de 50 pts.

Il semblerait, aussi bien pour les agrégés que pour les certifiés, que sous le masque du mérite s'installent l'arbitraire et l'iniquité.

Christine Leclercq
Responsable Académique de Créteil

... ET VERSAILLES

Barème de l'académie de Versailles pour le passage à la hors-classe des certifiés :

La pratique d'un barème académique favorise une regrettable inégalité de traitement entre les académies. A Versailles, cette année, le passage au choix et au grand choix à partir du dixième échelon est valorisé, ainsi que « l'avis favorable » donné par l'inspecteur ou le chef d'établissement. Ceci est destiné à permettre de mieux prendre en compte le profil de carrière. Le CNGA ne peut qu'approuver que soit reconnue la valeur d'un enseignant. Mais on notera que le passage au choix ou au grand choix, déterminé par la note globale, contient une part de hasard : le « couperet » peut tomber entre deux professeurs qui ont sensiblement la même valeur (la même note ou quelques dixièmes de points de différence). Par ailleurs, l'avis d'un inspecteur ou d'un chef d'établissement n'est pas à l'abri de tout arbitraire s'il n'est pas solidement étayé et garde inévitablement une dimension subjective. Enfin, le barème tient compte des retards d'inspection, qui sont, dans une certaine mesure, compensés, puisqu'au bout de cinq ans c'est la note moyenne dans l'échelon qui est retenue : cela évite de pénaliser ceux qui, faute d'inspection, se retrouvent avec une note inférieure à la moyenne, mais continue de pénaliser ceux qui, grâce à une inspection, auraient pu espérer une note supérieure à cette moyenne. L'avancement au mérite, c'est bien, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour qu'il se fasse selon des critères bien définis et justes.

Paulette Jarrige

**Sur notre site
www.cnga.fr
n'oubliez pas de consulter
régulièrement les pages de
ces académies.**

Colloque Finalités de l'École

L'Association Famille - école - éducation organisait un colloque le 17 mai sur la finalité de l'École : «*La première mission de l'École est-elle d'instruire ou d'éduquer ?*» Vaste programme !

Le seul nom des intervenants du matin nous avait incités à accepter l'invitation. Le matin ne nous a pas déçus : après l'ouverture par Jean Foyer, ancien Garde des sceaux, Laurent Lafforgue, médaille Fields de mathématiques, a démontré scientifiquement ce que nous l'avions entendu dire en d'autres instances sur un mode plus léger. En effet, pas de meilleure préparation à la pensée mathématique et scientifique qu'une solide culture humaniste, d'après lui. Liliane Lurçat, aujourd'hui directeur de recherche honoraire au CNRS, nous a résumé tant d'années d'expérience de psychosociologue de l'enfance. Puis c'est l'institutrice Le Bris, auteur de «*Et vos enfants ne sauront pas lire... ni compter*», qui a brillamment expliqué les raisons des échecs actuels

de l'enseignement en les faisant remonter aux premiers apprentissages par la méthode globale de lecture et aux «*situations-problèmes*» en lieu et place d'explication simple de la méthode pour apprendre à faire les 4 opérations, suivie d'exercices d'application.

En clôture de la matinée, une jeune collègue de philosophie, Isabel Weiss, auteur de *Ignare Academy - Les naufrages de l'enseignement*, a expliqué que l'école maternelle et primaire devait mettre en place le respect de la règle, la maîtrise de soi. Faute de quoi les apprentissages intellectuels ne pouvaient se faire. L'orthographe était primordiale dans cette acquisition de la discipline.

Les organisateurs du colloque avaient sans doute visé l'exhaustivité et, intervenants «seconds couteaux» ou lassitude de l'auditoire, clairsemé d'ailleurs

après la pause déjeuner, l'après-midi était plus confus et moins intéressant. Le «menu» était sans doute trop copieux aussi.

Les pauses-café, dans le cadre prestigieux de l'Institut de France donnant sur le Parc Monceau, ont été l'occasion d'échanges moins formels, mais tout aussi intéressants.

Tout le monde, intervenants comme simples auditeurs, partageaient le point de vue du CNGA : pour apprendre, il faut un climat propice à la concentration, on n'acquiert aucune connaissance sans effort et sans discipline. C'est dès l'école primaire que l'on doit apprendre le respect des règles d'orthographe comme celles de la vie en société.

En un mot, à l'École c'est en «instruisant» qu'on «éduque».

Marie-Elisabeth Allainmat
et Michel Savattier

AUDIENCE INTERSYNDICALE

FADBEN postes au CAPES de documentation

Le 7 juin 2006, la FADBEN était reçue en intersyndicale au ministère de l'Éducation Nationale. Le CNGA accompagnait cette délégation reçue par E. Roy, conseiller social de M. de Robien.

Les syndicats présents et la Fadben étaient unis pour :

- souligner l'inquiétude des enseignants documentalistes qui se sentent abandonnés par le ministère,
- s'inquiéter de la baisse du nombre de places offertes aux différents concours de recrutement et demander qu'une liste complémentaire soit dressée au CAPES externe afin que les postes non distribués aux autres concours soient attribués à des candidats de grande valeur,
- s'indigner de voir les heures de documentation intégrées dans la DHG comme cela est le cas dans l'Académie de Paris,
- protester contre la présence d'un personnel non qualifié et non formé dans les CDI suite à des mesures de réadaptation ou à la présence de personnel précaire ou de titulaires enseignant dans des matières déficitaires,
- réclamer une définition claire du rôle du professeur documentaliste avec une inspection spécifique : les audits de la profession se sont succédés à chaque changement de ministre sans qu'aucune lettre de mission ne voit le jour.

E. Roy nous a précisé que la baisse de recrutement était une mesure générale au niveau de la fonction publique et s'est engagé à nous répondre par écrit quant à la liste complémentaire demandée au Capes externe et a promis des statistiques sur le personnel en réadaptation et reconversion présent dans les CDI.

Françoise Poncet

**Adresses à
retenir**

Pour nous écrire
cnga@cnga.fr

Pour nous lire
www.cnga.fr

« Rendez-vous citoyen » 10 juin 2006 au Sénat

En tant que professeur d'histoire, j'ai participé à l'une des animations, réservée aux enseignants, de ce forum pédagogique organisé en lien avec les « Rendez-vous de l'histoire de Blois ». Le thème en était « L'historien et le professeur d'histoire face à l'actualité ».

Ce forum était présidé par Philippe Richert, vice-président du Sénat et animé par Emmanuel Laurentin, journaliste à France Culture. Les intervenants sont des historiens comme Michel Winock ou l'ancien doyen de l'Inspection générale d'histoire, Dominique Borne, ou le directeur de l'Institut du temps présent, Fabrice d'Almeida; un journaliste et trois professeurs, un maître de conférence, un enseignant d'un collège de ZEP et un enseignant au lycée de Blois. La principale problématique de ce débat était : « Dans quelle mesure l'histoire du temps présent, qui s'est développée depuis près de 30 ans, remplit-elle cette mission d'intelligibilité du monde actuel ? ».

Plusieurs intervenants ont rappelé que, depuis les années 60, les programmes avaient changé et que le professeur ne peut échapper à l'actualité. Par conséquent, il faut réintroduire la distance nécessaire en montrant la généalogie d'un problème pour approfondir ou corriger l'analyse de l'actualité.

Plus précisément, M. Winock a indiqué qu'il fallait éviter deux écueils : le prosélytisme et, à l'opposé, une trop grande timidité face à tout commentaire de l'actualité, donc trouver le ton juste pour ne pas être partisan, chercher des clefs d'intelligibilité de l'actualité dans la culture du passé. Pour lui, il faut combattre ce qu'il y a d'irrationnel et d'émotionnel dans l'actualité, y mettre de la raison et de l'explication, mais également sortir du cadre simplement hexagonal, voir comment est présenté un même fait dans un autre pays par une méthode comparative, par exemple.

Pour D. Borne, l'étude du temps présent a été voulu par l'Inspection générale pour rapprocher l'histoire et la géographie de l'actualité. « jusqu'à nos

jours » est une notion importante dans les programmes de Troisième, puis de Première ou de Terminale. Le professeur peut situer ainsi l'actualité au bout d'une histoire et rejoint la géographie pour une étude du monde contemporain.

Ensuite, le professeur de ZEP a précisé que ses élèves étaient très demandeurs d'explications et souvent indignés face à un problème comme celui des violences urbaines, mais aussi du conflit israélo-palestinien qui est « un feu permanent » dans ses classes. L'histoire peut avoir un rôle civique auprès des élèves en développant l'esprit critique et en encourageant une opinion étayée, ouverte aux autres cultures. Cette position était partagée par son collègue de lycée qui a également précisé qu'il est souvent utile de différer ses réponses pour mettre de la distance et bien ancrer un problème dans une progression historique.

Enfin, le journaliste a joué le provocateur en précisant que la vraie « neutralité » n'existe pas car nous avons chacun notre propre histoire qui conditionne nos prises de position. P. Garcia, maître

de conférence en IUFM, a insisté sur le souci déontologique, chez chaque enseignant, de ne pas avoir de position idéologique. Il a précisé que le professeur sait aussi qu'il doit rester modeste car on n'est pas capable de tout expliquer ; il est également important de montrer aux élèves la complexité de certains problèmes non résolus du monde actuel. Pour répondre au journaliste il a montré le danger des médias. L'histoire apporte une sorte de thérapie pour éviter la confrontation des identités alors que les médias cherchent à influencer, souvent sans aucune distance ni objectivité. L'historien doit chercher à synthétiser une actualité foisonnante. Pour conclure, Jean-Noël Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale a indiqué que le va-et-vient passé/présent est une des raisons d'être de l'historien en montrant les très longues mutations, clefs du monde présent. Il a rappelé également le lien très étroit qui existe entre l'éducation civique et l'histoire, lien qui permet de développer l'esprit critique des jeunes que nous formons.

Paulette Jarrige

ATOSS. ÉLECTIONS AUX CAP

CAP des Personnels non enseignants

Nous demandons à tous nos adhérents de se mobiliser dès maintenant pour collecter des candidatures en vue des élections CAP des personnels non enseignants, élections qui vont avoir lieu au cours de cette année scolaire 2006-2007.

Professeurs, les personnels non enseignants vous aident à faire cours dans les meilleures conditions possibles (repas des élèves, aide à la préparation des TP...). Parlez-leur du CNGA.

Collègues TOS, rappelez aux autres non enseignants que le CNGA :
- est avec eux, sur le terrain, pour les aider à résoudre leurs problèmes quotidiens,
- a la chance de faire partie d'une Confédération qui permet d'avoir un regard sur ce qui se passe à tous les niveaux des différentes Fonctions Publiques (territoriale, d'Etat, hospitalière).

Pour faire évoluer la situation et les mentalités, le CNGA a besoin de vous tous et de candidats aux CAP.

Corinne Lamesch
Responsable des personnels de laboratoire et des TOS

Pour tous les personnels

- Respect de leur statut
- Revalorisation des traitements
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers de l'éducation

Collèges - Lycées

- Pour la transmission des savoirs
- Pour la neutralité (politique et religieuse) de l'école

- Non à la confusion des rôles : (professeur-animateur-psy-éducateur)

- Non à la multiplication des tâches

- Non aux remplacements « maison » imposés

- Liberté pédagogique pour les enseignants

- Non au Conseil Pédagogique

- Oui à la valorisation de l'enseignement professionnel et à la spécificité de l'enseignement technologique

- Non au contrôle continu pour les examens

- Oui à une diversification en fonction des goûts et des aptitudes de chaque élève

Conseil National des Groupes Académiques

de l'enseignement public CFE-CGC

Fonctions Publiques CGC



63 rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax. 01 55 30 13 48 - Mail : cnga@cnga.fr - Site : www.cnga.fr

Contact :

Calendrier administratif prévisionnel 2006-2007

Remarque

Ce calendrier indicatif varie légèrement d'une année sur l'autre, mais il devrait vous aider à préparer, sans précipitation, vos éventuels dossiers de mutation, accès à la hors-classe, demande de congé parental...

2006

Septembre : >Préinscriptions aux concours (agrégation, CAPES...) uniquement par internet.

Octobre : >Candidatures aux postes de réadaptation. >Elections aux Conseils d'Administration des établissements. >Notes de service sur la préparation des mutations. >Inscriptions aux concours de techniciens. >Demande de mise à la retraite.

Novembre, décembre : >Candidatures sur les listes d'aptitude d'accès à un corps et tableaux d'avancement à la hors-classes. >Confirmation d'inscriptions aux concours (agrégation, CAPES, ATOS...). >Demandes de mutation (enseignants) interacadémiques et mouvements spécifiques (classes prépa). >Demandes d'affectation pour les enseignants chercheurs. >Mutations à l'étranger (Mission Laïque Française), candidature et formulation des vœux. >Demandes de mutation des SASU. >Demandes de mutation interacadémique (enseignants). >Demandes de mutation AASU, APASU,...

2007

Février : >Demandes de mutation des IA-IPR.

Mars : >Demandes de temps partiel. >Affectations pour les mouvements spécifiques. >Mutations des personnels de catégories B et C à gestion déconcentrée (Demande de changement d'académie).

Avril : >Résultats des mouvements interacadémiques (enseignants). >Demandes de mutation intra-académiques (enseignants). >Demandes de mutation des Techniciens de laboratoire.

Mai : >Demandes de détachement dans le corps des personnels de Direction. >Demandes de disponibilité. >Demandes de délégation fonctionnelles.

Juin : >Résultats des mouvements intra-académiques (enseignants).

Juillet : >Ajustement des mouvements intra-académiques et TZR. >Affectation des stagiaires en IUFM.

Août : >Affectation des stagiaires IUFM en établissement. >Ajustement des mouvements intra-académiques.

Congés scolaires 2006-2007

Rentrée des personnels enseignants

Zones A, B et C : vendredi 1er septembre 2006

Rentrée des élèves

Zones A, B et C : lundi 4 septembre 2006

Vacances de Toussaint

Zones A, B et C: Du mercredi 25 octobre 2006 au lundi 6 novembre 2006

Vacances de Noël

Zones A, B et C: Du samedi 23 décembre 2006 au lundi 8 janvier 2007

Vacances d'hiver

Zone A: Du samedi 10 février 2007 au lundi 26 février 2007
Zone B: Du samedi 24 février 2007 au lundi 12 mars 2007
Zone C: Du samedi 17 février 2007 au lundi 5 mars 2007

Vacances de printemps

Zone A: Du samedi 31 mars 2007 au mardi 16 avril 2007
Zone B: Du samedi 14 avril 2007 au mardi 2 mai 2007
Zone C: Du samedi 7 avril 2007 au lundi 23 avril 2007

Début vacances d'été

Zones A, B et C: mardi 4 juillet 2007.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

**Les seules rentrées d'argent
du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents.**

**Pensez à régler
votre cotisation
2006-2007**

Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation

Calcul de la pension (nette et brute) cf. Code des pensions (C.P.C.R.) notamment art. L15 et art. L16

1) Pension et Majoration

Sauf dans le cas particulier où le pensionné bénéficie d'une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)(*), laquelle est soumise à retenue pour pension, la retraite avant prélèvement se compose :

1° de la pension proprement dite qui, sur le bulletin de pension, est appelée **PRINCIPAL**.

2° (éventuellement) de la Majoration pour Enfants (ME) qui est égale à 10% pour 3 enfants, 15% pour 4 enfants etc. du « Principal ». La ME n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2) Prélèvements (portant sur la pension et la ME)

- **CSG** : 6,20 % (2,40 % non déductibles donc imposables et 3,80 % déductibles donc non imposables),

- **RDS** : 0,50 % non déductible.

Total des prélèvements : 6,70 %

Exemple :

A une pension brute de 2000 € correspond une pension nette de $2000 \text{ €} \times 93,3 \% = 1866 \text{ €}$

Avec une majoration de 10 % pour 3 enfants, on passera à 2052,60 €

Remarque :

On peut être partiellement (notamment si on n'est pas imposable à l'IRPP.) ou totalement exonéré de CSG.

3) Pension brute initiale

Comme précédemment, le montant initial de la pension (hors majoration pour enfants) est un pourcentage du traitement brut qu'on a touché (ou qu'on aurait touché avec un service complet) pendant au moins 6 mois avant le départ en retraite.

4) Revalorisation de la pension

Elle est désormais sans aucun lien avec l'évolution des traitements d'activité : en effet, depuis le 01/01/2004, sa revalorisation est fonction de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac, et elle intervient chaque année, et pour toute l'année civile, à partir du 1er janvier.

Remarque :

Le point indiciaire annuel Fonction publique (FP) est donc désormais différent du point qu'on pourrait appeler « point retraite FP ».

Ainsi, le point FP valait 52,7558 € au 1/01/2004, puis a changé 3 fois en 2005 pour arriver au 1/11/05 (et janvier 2006) à 53,7110 €, tandis que le « point retraite FP » a été 53,2807 € toute l'année 2004, puis 54,8463 € l'année 2005 et vaut 55,3245 € depuis le 1/01/2006.

(*) NBI : majoration de l'indice en faveur de certains emplois comportant une responsabilité ou un technicité particulière (exemple : professeur tuteur).

Après *La Fabrique du crétin* (voir UA 288) au titre provocateur, JP Brighelli publie un second ouvrage au titre plus sage : *A la bonne école*. Préfacé par Laurent Lafforgue qui avait brièvement tenté, en son temps, au sein du HEC, d'apporter à la réflexion sur le « socle commun » sa jeune expérience de brillant chercheur et son jeune enthousiasme mais qui avait fait l'épreuve de la toute puissance du lobby didacticien, le livre voudrait rassembler autour d'un projet de « bonne école » les « bonnes volontés » des instituteurs, professeurs et politiques de tout bord, effarés -on le serait à moins- de l'échec de l'école actuelle, lequel fait régulièrement, à un titre ou un autre, la une de la presse.

Certes, le constat du préambule -« c'est quoi donquichot ? » demande un élève- a quelque chose de déjà entendu. Certes, beaucoup d'entre nous sont convaincus que, comme il est répété ici, un certain nombre de pontes didacticiens jargonent comme jargonnaient les médecins de Molière, pour tenter de dissimuler leur incompétence disciplinaire. Certes, nous sommes nombreux à continuer, quel que soit notre public scolaire et les consignes démagogiques, à enseigner de grandes œuvres, comme ce professeur d'anglais évoqué dans un chapitre intitulé « William et Juliette », qui s'échine, en dépit des sarcasmes, à faire jouer Shakespeare en anglais dans la « banlieue ghetto de bordeaux » où elle enseigne, et y réussit. JPB redit donc ce que d'autres ont dit avant lui mais, en bon pédagogue, il le dit clairement et plaisamment, entrecoupant ses analyses de dialogues entre un vieux et un jeune professeur, devant la machine à café dont chacun sait, depuis la lecture de *Collèges de France* de Mara Goyet, qu'elle est le lieu essentiel de la salle des professeurs.

Mais aussi, JPB propose. En ce qui concerne le recrutement des instituteurs, pourquoi ne pas créer dans les lycées des CPEP (Classes Préparatoires à l'Enseignement Primaire) dans lesquelles se préparerait, en deux ans, un concours de recrutement polyvalent ? Ne serait-il pas temps de faire la différence entre crèche, destinée, comme on sait, à accueillir et socialiser des très jeunes enfants et école maternelle dont relèveraient des enfants en âge, variable d'un enfant à l'autre, d'être scolarisés ? Ne pourrait-on envisager que la question de l'apprentissage de la lecture est suffisamment complexe pour que l'on en finisse avec des excommunications radicales ? Le livre fourmille de pistes de réflexion, passionnantes même si, parfois, embryonnaires. Et surtout, que l'on puisse lire sans jamais bailler ses quelques 330 pages a quelque chose de roboratif : on se persuade que tout n'est pas perdu, qu'existe un autre discours que la lamentation, que, décidément, on a choisi le plus beau métier du monde, et on a envie de se retrousser les manches ...

Mais cet enthousiasme, cette envie d'aller de l'avant, d'être pédagogue, c'est-à-dire d'inventer sans cesse comment transmettre ce que l'on continue soi-même sans cesse à approfondir, bref cette posture intellectuelle à laquelle nous invite JPB doit gêner quelque part, puisque le voilà démissionné du jury du CAPES le Lettres Modernes. Il paraît que l'Ecole doit apprendre aux élèves à penser librement. Ses professeurs sont-ils tenus à la pensée unique ? On marcherait sur la tête.

Elisabeth Seillier Hosotte

(*) *A la bonne école*. Editions JC GAWSEWITCH

AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

Depuis peu, votre activité professionnelle a pris fin. Vous pensez sans doute à votre nouvel emploi du temps librement choisi. Mais peut-on tourner définitivement la page et se désintéresser de ce qui a nourri sa vie ?

Un bon moyen de garder un contact avec le monde de l'éducation c'est, par exemple, de continuer à adhérer à un syndicat dont on a partagé et soutenu les idées. Sans compter que l'appui financier que vous apportez permet au CNGA de poursuivre sa mission de réflexion, de proposition et d'aide aux collègues dans un métier de plus en plus exposé. En maintenant votre confiance au CNGA, vous assurerez la solidarité entre actifs et retraités pour la défense des idées qui nous ont rassemblés.

Et si vous êtes encore en région parisienne et que vous ayez un peu de temps à consacrer à votre syndicat, n'hésitez pas à venir nous donner un coup de main pour assurer les permanences. Certains de nos « anciens actifs » ont gardé leur jeunesse grâce à cela !

Michèle Prieul

Rappel : la cotisation est déductible à 66 % de vos revenus.

Pensez à alimenter le panneau syndical de votre établissement avec des extraits de cet UA.

Si vous souhaitez diffuser cet UA donnez-nous les coordonnées de certains de vos collègues.

Nos UA sont aussi disponibles sur notre site : www.cnga.fr

Salon « Intertice » : **quelques points à retenir... et à méditer.**

Le 10 mai, s'est déroulé à la Cité des Sciences et de l'Industrie, le salon « Intertice », manifestation organisée par les académies de Créteil, Paris et Versailles, à propos de l'utilisation des nouvelles technologies au sein des établissements scolaires.

Outre des stands consacrés aux différents logiciels utilisables en classe par les enseignants ou les administrations des établissements et ceux consacrés au matériel facilitant l'utilisation des nouvelles technologies, étaient organisées des conférences qui faisaient le point sur les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication destinées à l'Enseignement) à l'Education nationale et sur leurs avantages, tant pédagogiques que relationnels.

Ce que nous avons entendu :

Remarque liminaire : il nous a été précisé que les Nouvelles Technologies feront partie, inévitablement, du futur environnement professionnel de nos élèves, que l'Ecole se doit donc de leur en donner la meilleure maîtrise possible, en y recourant, quand bien même, avons-nous cru comprendre, elles ne constitueraient pas un apport pédagogique significatif.

Un certain nombre d'apports des TICE à l'école de demain ont donc été décrits.

1- Vers une meilleure relation maison-école :

Les TICE ne peuvent que favoriser les échanges parents/école, à une époque où l'ouverture de l'école à la famille est encouragée. Toutes les études récentes montrent que, même dans les quartiers dits difficiles, la scolarité de leurs enfants, est, au contraire, une des principales préoccupations des parents. Cependant, on constate aussi que peu de parents s'investissent dans les rencontres collectives au sein des établissements, que même ils ne rencontrent les personnels d'éducation qu'après convocation personnelle, liée souvent à des problèmes individuels rencontrés par leurs enfants (orientation, comportement répréhensible, résultats insuffisants...) De cette réserve des parents est responsable la complexité du système éducatif, leur sentiment personnel de dévalorisation à cause de problèmes de langue, de niveau scolaire ou culturel... les élèves, qui ne tiennent pas toujours à ce que les relations parents/établissement s'améliorent : rétention de l'information, signature quemandée au moment du départ en classe...

Or, un nombre croissant de familles est équipé en micro-

ordinateur, même dans les quartiers défavorisés. Il sera donc intéressant que les parents puissent, via l'internet, accéder à des espaces numériques leur permettant, entre autre, de consulter l'emploi du temps de leurs enfants, leur carnet de notes, le déroulement du programme pédagogique, le cahier de textes, et qu'ils puissent communiquer plus facilement, de la même façon, avec les professeurs. Il faudra, certes, former certains parents à utiliser ces plates formes, mais la relation école/parents, voire la relation parents/enfant/école en sera améliorée.

2- Vers un meilleur pilotage de l'apprentissage scolaire :

-par une mise en ligne du cahier de textes de classes, les absents, les distraits ou, on l'a vu, les parents soucieux de suivre le travail de leurs enfants seront directement informés de ce qui a été fait en cours et de ce qui est à faire ;

-par l'intermédiaire des boîtes aux lettres électroniques créées dans chaque établissement pour chaque enseignant, élève, famille,

- les élèves confrontés aux devoirs et exercices à faire peuvent poursuivre leurs échanges d'informations, de réflexions et d'aides, à condition que les mentalités changent et que le micro-ordinateur de la maison devienne outil de travail, et non plus uniquement moyen de communication ou de jeu avec les copains, et que la recherche documentaire ne se traduise pas exclusivement par des plagiat ;

- les timides ou les rebelles dont le mépris affiché du cours construit l'image, bref ceux qui craignent les regards du professeur ou des camarades, peuvent poser plus aisément des questions aux professeurs.

3- Vers une nouvelle manière de travailler pour les enseignants :

Les TICE peuvent faciliter les échanges entre collègues, la mutualisation des cours et des exercices... Une fois surmontées certaines difficultés de mise en place, ces Nouvelles Technologies leur permettent d'effectuer chez eux certaines tâches antérieurement réalisées dans l'établissement (remplissage des bulletins en particulier).

Même si certains intervenants, utilisateurs dans des établissements expérimentaux en la matière des ENT (Environnement Numérique de Travail) ont émis quelques réserves, la parole officielle est donc que, grâce aux TICE, on peut espérer une meilleure école, ouverte, favorisant au maximum communication, échange, pédagogie différenciée.

Les questions que nous nous posons :

Nous-mêmes avons déjà pu constater certains effets pervers des TICE : incitation au « copier-coller » paresseux (on pianote allègrement pour obtenir des informations que l'on se contente de télécharger et d'imprimer), difficulté, pour les jeunes esprits en particulier, à critiquer les sites proposés en abondance sur le net et à maîtriser l'information... On peut donc regretter que l'Education nationale privilégie la mise en place systématique d'un outil, certes aussi précieux qu'incontournable, à la réflexion, indispensable et urgente, sur la remise en question de nos manières d'enseigner appelée par la masse d'informations offertes à nos élèves par l'internet. Nous ne pouvons plus enseigner « comme avant », nous en sommes conscients, mais pour l'instant, on ne propose guère à nos questionnements que les témoignages individuels, passionnants mais parcellaires, des collègues volontaires pour privilégier le recours aux TICE.

Et puis, l'utilisation massive des Nouvelles technologies de l'information soulève d'autres questions :

1- Vers une école plus (trop ?) exigeante ?

1- côté professeurs : mettre son cahier de textes en ligne en le rendant lisible non seulement aux initiés (les élèves) mais aux non initiés (les parents) constitue une lourde charge de travail supplémentaire et l'angoisse de n'être jamais suffisamment explicite ;

2- côté élèves, avoir à disposition le cahier de texte de la classe et la possibilité de questionner personnellement le professeur, c'est se voir interdire toute négligence, tout accès de paresse ; pour eux, les TICE seront-elles outil de responsabilisation ou de surveillance policière ?

3- côté parents, pouvoir être reliés constamment à l'école, c'est devoir exercer sur leurs enfants un contrôle sans défaillance...

Bref, le droit à l'erreur des uns et des autres va se trouver bien réduit. Et pourtant, « errare humanum est » !

2- Vers une confusion paradoxale de l'espace public et de l'espace privé ?

Cette distinction, fondamentale de notre société, est bouleversée par les TICE qui font entrer l'école à la maison, permettent le dialogue élève-professeur-parents hors de l'espace scolaire.

Donc, les TICE ne sont certainement pas un outil anodin. Mais « nous sommes embarqués ». A nous de faire en sorte qu'elles soient, comme la langue pour Esope, plutôt « la meilleure » que « la pire des choses ». Peut-être pourrait-on nous y aider un peu plus.

Françoise Poncet
Elisabeth Seillier Hosotte

CA des lycées et collèges. S'y présenter, c'est facile... et ça peut rapporter des sièges...

Il suffit de DEUX NOMS, et rien ne s'oppose à ce que la liste soit formée avec des non-syndiqués ou en alliance avec des syndicats comme le Snalc ou le Scenrac.

En outre, il s'agit d'élections proportionnelles au PLUS FORT RESTE, seul système qui ne donne pas de bonus aux listes majoritaires. Dans un lycée ou un collège de plus de 600 élèves, donc avec 7 sièges pour les enseignants, on a,

- s'il y a 3 listes :
- une **petite chance** d'avoir un élu avec 4,76% des voix (par exemple sur 80 voix, ce sera 4 voix) et la **certitude** d'en avoir un pour 9,52% (donc 8 voix sur 80),
- s'il y a 4 listes :
- la **petite chance** passe à 3,75% (donc 3 voix sur 80 !) et la **certitude d'avoir un élu** est de 10,71% (donc 9 voix sur 80).

Seule PRECAUTION IMPORTANTE : respecter le DELAI DE DEPOT des listes (avec des déclarations de candidatures **signées**) : **10 jours francs** (= le 11ème jour) avant le scrutin.

Remarques

- Il est important de faire figurer le sigle CNGA dans l'intitulé de votre liste, par exemple : Liste CNGA et non-syndiqués.
- Il va de soi que vous pouvez toujours nous consulter pour des renseignements complémentaires.

Jean Rodot

Les affectations dans un lycée, un collège ou un LP

Question :

Je suis PLP titulaire et j'ai été affecté dans un collège. C'est, je crois, assez peu courant. Mais les textes permettent-ils une nomination de ce genre ?

Réponse :

Les textes statutaires ne disent rien là-dessus, mais hélas ! la jurisprudence semble autoriser la nomination d'un PLP en collège comme d'un certifié ou d'un agrégé en LP.

Le CNGA a protesté à plusieurs reprises auprès du ministre pour dénoncer cette pratique dangereuse. En effet il y a bien des concours différents pour enseigner en Lycée professionnel. On peut même se demander si le CAPLP ne serait pas utilisé pour favoriser la bivalence, prônée à tort comme la solution dans les collèges pour habituer en douceur à plusieurs professeurs les chères têtes blondes sortant de l'école primaire à maître unique. Mais attention aux dérives qui nous mènent tout droit au collège garderie sociale. Si le législateur a prévu des concours différents correspondant aux trois filières de l'enseignement général, technologique et professionnel, c'était bien parce que chacune d'elles a sa spécificité ! Il n'y a donc aucune raison pour que les agrégés et certifiés soient affectés en LP et inversement que les PLP soient affectés en collège !

En tout état de cause, le CNGA continuera à se battre pour le respect de ces spécificités.

Jean Rodot

Note : Le Conseil d'État, dans un arrêt du 1er mars 2000, explique que les textes prévoient mais - ce qui revient malheureusement au même - qu'aucune des dispositions du décret N° 92-1189 du 6/11/1992 (qui constitue le statut des P.L.P.) ne permet d'affecter les P.L.P. exclusivement dans un L. P. Inversement, rien n'empêche que les certifiés et agrégés soient affectés dans un L.P. (arrêt du C.E. du 9/06/2004).

Plus récemment, un T.Z.R. a demandé au Tribunal Administratif de Nancy d'annuler l'arrêté, pris par le recteur de l'académie, qui l'affectait dans un collège pour un remplacement du 10 au 31 mai 2004. Il a été débouté, le T.A. considérant que s'appliquait dans son cas l'article 1er du décret N° 99-823 du 17/09/99, selon lequel «des personnels enseignants du second degré [...] titulaires et stagiaires peuvent être chargés, dans le cadre de l'académie et conformément à leur qualification, d'assurer le remplacement des agents momentanément absents ou d'occuper un poste provisoirement vacant». Il faut préciser que ce P.L.P. lettres/hist.géo. avait été chargé de donner des cours dans ces (et ses) disciplines. N.B. Les références des textes cités sont tirées de la Lettre d'Information Juridique de l'E.N. de juin 2006.

NOTATION À PARIS

Note administrative des TOS

Nous avons constaté que, cette année encore, beaucoup de personnels avaient été notés sans entretien préalable.

Après nous en être étonnés auprès du Rectorat, nous sommes en mesure de vous confirmer que, malheureusement, cet entretien promis n'a pu être mis en place mais sera programmé pour l'année 2006-2007.

Si ce n'était pas le cas, prévenez le CNGA.

Corinne Lamesch



Complément retraite, pensez PREFON
0 800 208 208

DOSSIER I-PROF

Dossier électronique enseignant

En tant que titulaire, vous avez automatiquement un dossier électronique auquel vous pouvez accéder grâce au serveur « i-prof », qui figure sur la page d'accueil du site académique de chaque rectorat.

Vous avez reçu une adresse électronique vous indiquant comment votre nom, prénom sont enregistrés et doivent être fournis à ce serveur pour qu'il vous identifie. Si votre nom est simple, en principe, vous tapez l'initiale de votre prénom puis, sans espace, votre nom de famille, le tout en minuscule, et sans accent. Si vous portez un nom composé, la suite de votre nom est séparée de sa première partie par un trait d'union. Le « mot de passe » qui vous est demandé à la ligne suivante est, par défaut, votre numen.

Il est important de consulter ce dossier électronique car l'administration ne met à jour que la partie liée à votre affectation, à vos échelons et à vos notes. Vous devez remplir vous-même la partie « curriculum vitae » qui comporte vos diplômes, dont vous devez envoyer une copie à votre service gestionnaire. Il est important de la mettre à jour tout au long de votre carrière afin de vous valoriser pour les promotions.

Paulette Jarrige

Stages syndicaux des FP-CGC

Contactez-nous pour vous y inscrire.

Initiation Syndicale Jeudi 21 et Vendredi 22/09/2006

**Militantisme, organismes paritaires, Gestion du personnel, Réforme de l'État
Jeudi 05 et Vendredi 06/10/2006**

Techniques et stratégies de négociation Jeudi 16 et Vendredi 17/11/2006

Rémunérations, indices, carrières et retraites Jeudi 30/11 et Vendredi 01/12/2006

Cotisation annuelle 2006-2007

INDICES MAJORÉS

Indice 287 et au-dessous	87,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308	93,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353	105,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404	117,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457	132,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500	144,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553	153,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600	165,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657	177,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702	189,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750	201,00 €
Indice 751 et plus	210,00 €

RETRAITÉS

Retraite brute (ou <i>Principal</i>) et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	69,00 €
De 900 à 1100 €	81,00 €
De 1100 à 1300 €	90,00 €
De 1300 à 1500 €	96,00 €
De 1500 à 1750 €	99,00 €
De 1750 à 2000 €	105,00 €
De 2000 à 2200 €	114,00 €
Au dessus de 2200 €	126,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)



ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.

Adresse personnelle

Etablissement scolaire

.....

Fonction

Discipline

Echelon Indice depuis le

- **ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1 an**
- M'abonne seulement à l'UA (40 € pour 1 an, fiscalement non déductible)
- Demande une documentation avant décision

e-mail :

A...
Signature

le...

Montant
de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

**CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr
CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T**

Stages syndicaux des FP-CGC
Contactez-nous pour vous y inscrire.

- Initiation Syndicale. Jeudi 21 et Vendredi 22/09/2006
 - Militantisme, organismes paritaires, Gestion du personnel, Ré-
 forme de l'État. Jeudi 05 et Vendredi 06/10/2006

Pour nous écrire :
cnga@cnga.fr
Pour nous lire :
www.cnga.fr

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PERIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38870 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU - 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p.j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr M. LAPLANCHE - 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 24 rue Rabelais 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 11 rue de la Vallée 67140 BARR - Tél. 06 62 74 84 78 M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme GAILLARDON - CNGA-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 06 67 93 32 91